

GUIDE DES ACHETEURS.

MARDI 26 SEPTEMBRE 1854. Semaine 83^{me}. — 1^{er} Journal. Achat et vente de fonds de commerce et de propriétés. Cabinet de M. ESTIVAL ET FILS, 7, rue de la Bourse, à Paris.

Biberons-Breton, Sage-femme. 42, St-Sébastien. Repousser d'encorements. Appareils meublés. Bouillons et lièges. FURTAU, fab. semelles de liège, 15, r. Bourg-l'Abbé.

Coils et Gravates. CLAYETTE-LOISON, 32, passage Joffroy. Seul maison de haute nouveauté pour cravates et coils, chemises. Corsets. BILLARD, corsets et amazones perfect, 8, r. Tronchet.

Maison d'accouchement. M^{me} VAUCHEROT, 36, r. de Rivoli, place de l'Hôtel-de-Ville. Paillasons. Au Jone d'Espagne, 81, rue de Cléry. Luxe, solidité.

Pianos. De la puissance de deux tables d'harmonie. VERBERG, seul inventeur b^{re}, 9, r. de Choiseul. Pianos système en fer.

AVIS IMPORTANT. Les insertions légales doivent être adressées directement au bureau du journal, ainsi que celles de MM. les Officiers ministériels, celles des Administrations publiques et autres concernant les appels de fonds, les convocations et avis divers aux actionnaires, les avis aux créanciers, les ventes mobilières et immobilières, les ventes de fonds de commerce, adjudications, oppositions, expropriations, placements d'hypothèques et Jugements.

de commerce de PARFUMERIE exploité à Paris, passage Joffroy, 12, y compris la clientèle, l'achalandage, le mobilier industriel et le droit au bail.

DES VENTES. RUE GRÉTRY, 2. COMPTOIR CENTRAL, meublé, 23 n^{os} bail à volonté; loyer 1,800 f.; bénéf. 3,000 f.; prix 14,000 f.

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS.

POMMADE FONDANTE guérit engorgement, goitre, goutte, dartre, glande, abcès, P. Richard, ph. 16, r. Taranne, (12222)

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

VENTE D'ACTIONS. Etude de M^{re} BONJOUR, avoué à Lyon, r. Centrale, 65. Vente à la Bourse de Lyon, et par le ministère de M. L. DESCOURS, syndic des agents de change.

COMMERCE DE PARFUMERIE. Etudes de M^{re} HALPHEN, notaire, et de M^{re} CORPEL, avoué à Paris.

APPAREIL INSPIRATOIRE DU DR. RICHARD. Plus de 50 ans de succès, guérit les maladies aiguës ou chroniques telles que bronchites, asthmes, catarrhes; toutes les maladies de poitrine, les affections nombreuses ayant pour origine les suppressions mensuelles chez les femmes, les gastrites, les gastro-entérites, les névralgies, la goutte, les rhumatismes.

POMMADE DES CHATELAINES Ou l'Hygiène du moyen-âge. Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. Découverte dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infallible était employé par nos aïeux.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

EAUX THERMALES DE NAUHEIM. PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. Salons de conversation, de lecture, Salle de bal, de concert, etc., etc. Cet établissement, sans contredit le premier d'entre tous les bords du Rhin et du continent européen, par la supériorité de ses Eaux thermales et la magnificence de ses sources, mérite, sous tous les rapports, d'attirer l'attention des touristes.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

VENTES MOBILIÈRES. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Cassini, 2. Le 26 septembre. Consistant en piano, glaces, tableau, étagère-bouquet, etc. (3379)

RIBES trois pour cent sur les redevances sociales, ce qui portera à neuf pour cent les allocations du paragraphe huit de l'article 51 des statuts.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONCORDATS. De la société MIR et fils, négociants commissionnaires à Paris, rue Montmartre, 78, et à Constantinople, grande rue de Pera, maison Raphaël, composée de 1^{er} Etienne Mir père, demeurant à Paris, rue Montmartre, 78; 2^e Jean-Pierre-Maurice Scipion Mir fils, demeurant à Constantinople, le 30 septembre à 9 heures (N^o 11764 du gr.).

Jugement du 25 août 1854, lequel rapporte comme nul et non avenue le jugement du 25 août 1853, qui déclarait le sieur MARTINET (Alphonse-Toussaint), anc. négociant en fournitures d'objets de billards, rue des Lombards, 19, en état de faillite ouverte; remet le sieur Martinet au même et semblable état qu'avant ledit jugement.

SOCIÉTÉS. Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix septembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré. M. Nephthi LÉGER, imprimeur lithographe, demeurant à Paris, rue Saint-Sauveur, 52, et M. Louis ROUSSEL, imprimeur lithographe, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 24.

M. Vert a apporté: 1^o la somme de treize mille sept cent quatre-vingt-six francs lui appartenant dans celle de vingt-neuf mille soixante-douze francs, montant de l'estimation donnée au fonds de commerce par eux exploité passage du Coire, 77, matériel de lithographie en dépendant, matière de typographie, manuscrits, effets celus, espèces encaissées et loyer payé d'avance; pour la valeur de quatre mille francs, la moitié leur appartenant indivisément avec M. Vert dans divers objets mobiliers servant à l'exploitation de la profession lithographique.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONCORDATS. De la société MIR et fils, négociants commissionnaires à Paris, rue Montmartre, 78, et à Constantinople, grande rue de Pera, maison Raphaël, composée de 1^{er} Etienne Mir père, demeurant à Paris, rue Montmartre, 78; 2^e Jean-Pierre-Maurice Scipion Mir fils, demeurant à Constantinople, le 30 septembre à 9 heures (N^o 11764 du gr.).

Jugement de séparation de corps et de biens entre Aurélie-Caroline-Jeanne AILLAUME, à Paris, rue St-Victor, 85, et Alphonse MARWOT, - Boujon, avoué.

Enregistré à Paris, le 26 septembre 1854, F^o Reçu deux francs vingt centimes.

M. Vert a apporté: 1^o la somme de treize mille sept cent quatre-vingt-six francs lui appartenant dans celle de vingt-neuf mille soixante-douze francs, montant de l'estimation donnée au fonds de commerce par eux exploité passage du Coire, 77, matériel de lithographie en dépendant, matière de typographie, manuscrits, effets celus, espèces encaissées et loyer payé d'avance; pour la valeur de quatre mille francs, la moitié leur appartenant indivisément avec M. Vert dans divers objets mobiliers servant à l'exploitation de la profession lithographique.

M. Vert a apporté: 1^o la somme de treize mille sept cent quatre-vingt-six francs lui appartenant dans celle de vingt-neuf mille soixante-douze francs, montant de l'estimation donnée au fonds de commerce par eux exploité passage du Coire, 77, matériel de lithographie en dépendant, matière de typographie, manuscrits, effets celus, espèces encaissées et loyer payé d'avance; pour la valeur de quatre mille francs, la moitié leur appartenant indivisément avec M. Vert dans divers objets mobiliers servant à l'exploitation de la profession lithographique.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

Jugement de séparation de corps et de biens entre Aurélie-Caroline-Jeanne AILLAUME, à Paris, rue St-Victor, 85, et Alphonse MARWOT, - Boujon, avoué.